

DELIBERATION DU BUREAU DU POLE METROPOLITAIN

1^{ER} SEMESTRE 2022

ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français
SIEGE : 15 avenue Emile zola
74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU

OBJET :

OUVERTURE D'UNE
LIGNE DE
TRESORERIE

Séance du 14 janvier 2022

N° BU2022-01

Nombre de délégués
titulaires
en Exercice : 16
Nombre de délégués
Présents : 11

L'an deux mil vingt-deux, le quatorze janvier à douze heures, le Bureau, dûment convoqué, s'est réuni en visio conférence sous la présidence de Monsieur Christian DUPESSEY, Président,

Convocation du : 07 janvier 2022

Secrétaire de séance : Gabriel DOUBLET

Membres présents :

- Délégués titulaires :

M. Christian DUPESSEY - M. Vincent SCATTOLIN -
M. Sébastien JAVOGUES - Mme Chrystelle BEURRIER -
Mme Nadine PERINET - M. Benjamin VIBERT – M. Marin
GAILLARD - Mme Catherine BRUN - M. Christophe
ARMINJON - M. Gabriel DOUBLET - Mme Aurélie
CHARILLON

- Délégués excusés :

M. Stéphane VALLI - Mme Carole VINCENT - M. Jean-
Claude GEORGET - M. Philippe MONET - M. Pierre-Jean
CRASTES

OUVERTURE D'UNE LIGNE DE TRESORERIE

Vu les statuts du Pôle métropolitain ;

Vu la délibération CS 2020-25 fixant les délégations d'attribution des délégations au Président et au Bureau ;

Pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie, le Pôle métropolitain du Genevois français souhaite contracter une ouverture de ligne de crédit de 500 000 euros. En 2019 et 2020 des lignes de trésorerie d'un montant de 700 000 euros ont été contractées pour les mêmes raisons, elles sont soldées à ce jour. Une consultation a été adressée auprès de différents organismes bancaires.

Au terme de cette consultation, seule la Caisse d'Epargne Rhône-Alpes nous a adressé une proposition, il est proposé de la retenir et de signer un contrat de trésorerie selon les conditions suivantes :

- ✓ Montant : 500 000.00 euros
- ✓ Durée 12 mois

- ✓ Taux d'intérêt : €STR + marge de 0.50%
- ✓ Taux fixe 0.50% l'an
- ✓ Commission de non-utilisation : aucune
- ✓ Frais de dossier : 2000 euros payables en une fois
- ✓ Paiement des intérêts : mensuel par débit d'office.

Le Bureau, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** de contracter auprès de la Caisse d'Epargne Rhône Alpes une ouverture de crédit d'un montant de 500 000 euros tel qu'énoncé ci-dessus pour les besoins ponctuels de trésorerie.
- **AUTORISE** le Président à signer le contrat d'ouverture de crédit de ligne de trésorerie avec la Caisse d'Epargne Rhône Alpes et tous les documents y afférent.
- **AUTORISE** le Président à procéder sans autre délibération aux demandes de versements de fonds et aux remboursements des sommes dues dans les conditions prévues dans le contrat d'ouverture de crédit de la Caisse d'Epargne Rhône Alpes.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le 21/01/22

Publié ou notifié le 21/01/22

Le Président,
Christian DUPESSEY



ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français
SIEGE : 15 avenue Emile zola
74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU

OBJET :

Séance du 14 janvier 2022

CONVENTION
CONSTITUTIVE
D'UN
GROUPEMENT
D'AUTORITES
ADJUDICATRICES
RELATIF A LA
REALISATION DE
QUATRE ETUDES
TERRITORIALES
PLURIDISCIPLINAIRES
ES POUR LA
REFONTE DE LA
VISION
TERRITOIRIALE
TRANSFRONTALIERE
DU GRAND
GENEVE

N° BU2022-02

Nombre de délégués
titulaires
en Exercice : 16
Nombre de délégués
Présents : 11

L'an deux mil vingt-deux, le quatorze janvier à douze heures, le Bureau, dûment convoqué, s'est réuni en visio conférence sous la présidence de Monsieur Christian DUPESSEY, Président,

Convocation du : 07 janvier 2022

Secrétaire de séance : Gabriel DOUBLET

Membres présents :

• Délégués titulaires :

M. Christian DUPESSEY - M. Vincent SCATTOLIN -
M. Sébastien JAVOGUES - Mme Chrystelle BEURRIER -
Mme Nadine PERINET - M. Benjamin VIBERT – M. Marin
GAILLARD - Mme Catherine BRUN - M. Christophe
ARMINJON - M. Gabriel DOUBLET - Mme Aurélie
CHARILLON

• Délégués excusés :

M. Stéphane VALLI - Mme Carole VINCENT - M. Jean-
Claude GEORGET - M. Philippe MONET - M. Pierre-Jean
CRASTES

CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT
D'AUTORITES ADJUDICATRICES RELATIF A LA REALISATION
DE QUATRE ETUDES TERRITORIALES PLURIDISCIPLINAIRES
POUR LA REFONTE DE LA VISION TERRITOIRIALE
TRANSFRONTALIERE DU GRAND GENEVE

Vu la convention-cadre européenne sur la coopération transfrontalière des collectivités ou autorités territoriales du 21 mai 1980 ;

Vu l'accord de Karlsruhe sur la coopération transfrontalière entre les collectivités territoriales et organismes publics locaux du 23 janvier 1996 entre la France, la Suisse, l'Allemagne et le Luxembourg ;

Vu l'arrêté préfectoral n°PREF/DRCL/BCLB-2018-0064 approuvant la modification des statuts du Pôle métropolitain du Genevois français adopté le 13 décembre 2018 ;

Vu les statuts du Pôle métropolitain précisant qu'en matière de coopération transfrontalière, il a pour missions « la préparation, la négociation, la conclusion, le pilotage et le suivi de toute démarche

contractuelle ou partenariale d'intérêt métropolitain visant à développer dans les domaines de la mobilité, de l'aménagement, de la transition économique ;

Vu la délibération CS2020-25 du 10 septembre 2020 du Pôle métropolitain du Genevois français précisant les délégations d'attribution du Comité Syndical au Président et au Bureau ;

Aux côtés de leurs partenaires du Grand Genève, le Canton de Genève, le Pôle métropolitain et la Région de Nyon s'engagent dans l'élaboration d'une vision territoriale transfrontalière commune, déclinaison spatiale de la démarche *Grand Genève en transition* qui vise la neutralité carbone du territoire à l'horizon 2050.

Cette vision territoriale transfrontalière partagée doit être le point de départ d'un véritable pacte territorial qui se déclinera dans les documents de planification des entités qui composent le Grand Genève. En effet, le contexte actuel réinterroge en profondeur les planifications directrices spatialisées. Leur évolution constitue l'une des clés de la transition écologique du territoire pour répondre aux enjeux des changements climatiques. L'élaboration d'une vision territoriale transfrontalière 2050 doit être à la mesure de ces enjeux : répondre à l'urgence climatique, accueillir les populations, lutter contre l'effondrement de la biodiversité, adapter le territoire et les modes de vie aux effets du changement climatique, minimiser l'impact écologique, préserver le cadre de vie et le paysage, etc.

Cette vision territoriale a pour vocation d'être ensuite déclinée à travers les documents réglementaires de planification directrice des différents territoires de l'agglomération. La vision territoriale 2050 deviendra également la nouvelle "vision d'ensemble" des prochains Projets d'agglomération du Grand Genève.

Le Canton de Genève, le Pôle métropolitain et la Région de Nyon sont donc amenés à proposer une méthodologie pour articuler et coordonner la construction de cette vision territoriale transfrontalière 2050 avec les démarches en cours et les différentes échelles territoriales. Dans ce cadre, plusieurs études devront être conduites par les partenaires durant les prochaines années (2022, 2023, 2024).

Afin de rechercher les meilleures conditions financières, techniques et de délai de réalisation pour cette prestation de services, le Canton de Genève, le Pôle métropolitain et la Région de Nyon mettent en place une convention constitutive d'un groupement d'autorités adjudicatrices pour lancer et mener à bien une procédure de marché public aboutissant à la réalisation de quatre études territoriales pluridisciplinaires pour la refonte de la vision territoriale transfrontalière du Grand Genève. Ces quatre études porteront sur les quatre Périmètres d'Aménagement Coordonnés d'Agglomération (ci-après : "PACA"), à savoir PACA Jura, PACA Rhône, PACA Arve, PACA Chablais, lesquels sont des sous-secteurs de réflexion et de concertation du Grand Genève.

Le marché relatif à ces quatre études pluridisciplinaires ne peut être scindé pour des contraintes techniques, méthodologiques et juridiques, les quatre études se déroulant sur la même temporalité et concourant aux mêmes objectifs.

Le marché public issu de cette collaboration commune aura pour objet l'élaboration d'un diagnostic territorial critique, la participation à la formulation d'une vision territoriale transfrontalière à l'échelle du PACA concerné ainsi que l'identification de secteurs et projets clés pour la concrétisation des propositions d'aménagement. La vision territoriale à l'échelle du Grand Genève s'alimentera des propositions établies à l'échelle des quatre PACA.

Chaque PACA formera un lot dans le cadre du marché. Les 4 lots sont donc les suivants : Lot N°1 : PACA Jura, Lot N°2 : PACA Rhône, Lot N°3 : PACA Arve, Lot N°4 : PACA Chablais.

Le projet de convention établi entre le Pôle métropolitain du Genevois français, le Canton de Genève et la Région de Nyon précise les engagements réciproques de chacune des entités adjudicatrices, et notamment la désignation d'un adjudicateur principal (La Centrale Commune d'Achat du Canton de Genève) chargé d'organiser l'ensemble des opérations permettant la sélection d'un soumissionnaire et l'adjudication du marché.

Les membres du Groupement participeront à la rédaction des pièces techniques et financières propres à leurs besoins, vérifieront, compléteront et corrigeront les documents d'appel d'offres élaborés par la Centrale Commune d'Achat, exécuteront les tâches dévolues à la commission d'adjudication à laquelle ils participeront.

Ils seront également responsables, après adjudication du marché, de la bonne exécution des prestations administratives, techniques et financières du marché et des contrats

- élaborer le contrat, pour le PACA le concernant, en y intégrant des dispositions communes devant figurer dans chaque contrat (cf. article 7 ci-dessous) et signer ledit contrat avec le soumissionnaire ayant remporté le lot correspondant;
- émettre les ordres de service ou bons de commande, assurer le suivi de l'exécution des prestations et les réceptionner;
- s'acquitter directement du prix d'adjudication auprès du soumissionnaire ayant remporté le lot correspondant au PACA le concernant, au prorata de ses engagements financiers prévus
- le cas échéant, conclure les avenants, appliquer les pénalités prévues au marché;
- tenir informés les autres membres du Groupement de l'état d'exécution du marché.

Le budget total alloué au marché est évalué à CHF 744'000 HTVA / 676'360 € HTVA, considérant un taux de change 1 € = 1,10 CHF.

L'exécution financière du marché sera assurée par les membres du Groupement, selon la répartition fixée : Chacun des membres du Groupement s'acquittera directement du prix d'adjudication auprès du soumissionnaire ayant remporté le lot relatif au PACA le concernant.

Le Pôle métropolitain prendra à sa charge le lot 3 (PACA Arve). Il en assumera seul le prix d'adjudication auprès du soumissionnaire ayant remporté ce lot, étant précisé que le prix d'adjudication pour ce lot ne dépassera pas 170 000 € HTVA. Ces montants sont conformes au programme de travail du Grand Genève et sont inscrits au budget 2022 du Pôle métropolitain.

Le Canton de Genève prendra à sa charge les lots 2 et 4 (PACA Rhône et PACA Chablais). Il en assumera seul les prix d'adjudication auprès des soumissionnaires ayant remporté ces lots, étant précisé que les prix d'adjudication ne dépasseront pas CHF 186'000 HTVA pour chaque lot.

Le lot 1 (PACA Jura) sera pris en charge par la Région de Nyon à hauteur de CHF 84'000 HTVA et par le Canton de Genève à hauteur de CHF 102'000 HTVA. Chacun assumera seul sa participation auprès du soumissionnaire ayant remporté ce lot. Le prix d'adjudication pour ce lot ne dépassera pas CHF 186'000 HTVA.

La répartition financière entre les membres du Groupement est résumée dans le tableau ci-dessous :

	Canton de Genève	Pôle métropolitain	Région de Nyon
Lot 1 – PACA JURA	CHF 102'000	/	CHF 84'000
Lot 2 – PACA Rhône	CHF 186'000	/	/
Lot 3 – PACA Arve	/	170 000 €	/
Lot 4 – PACA Chablais	CHF 186'000	/	/
TOTAL	CHF 474'000	170 000 €	CHF 84'000

Par ailleurs, le Canton de Genève prend à sa charge les coûts liés aux tâches effectuées à titre d'adjudicateur principal (cf. article 4 ci-dessus), et notamment les frais de publication de l'appel d'offres sur la plateforme simap.ch et TED (Tenders Electronic Daily, Supplément au Journal officiel de l'Union européenne).

Le Bureau, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le projet de convention ci-joint ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer et mettre en œuvre les conventions et les documents afférents.

Envoyé en préfecture le 21/01/2022

Reçu en préfecture le 21/01/2022

Affiché le

SLOW

ID : 074-200075372-20220114-BU2022_02-DE

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture
d'Annecy le 21/01/22

Publié ou notifié le 21/01/22

Le Président,
Christian DUPESSEY



ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français
SIEGE : 15 avenue Emile zola
74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU

OBJET :

CONVENTION
CONSTITUTIVE
D'UN
GROUPEMENT
D'AUTORITES
ADJUDICATRICES
RELATIVES A LA
REALISATION
D'UNE ETUDE SUR
LES DYNAMIQUES
DEMOGRAPHIQUES
ET LES CAPACITES
D'ACCUEIL DES
TERRITOIRES
COMPOSANT LE
GRAND GENEVE
AVEC LE CANTON
DE GENEVE

N° BU2022-03

Nombre de délégués
titulaires
en Exercice : 16
Nombre de délégués
Présents : 11

Séance du 14 janvier 2022

L'an deux mil vingt-deux, le quatorze janvier à douze heures, le Bureau, dûment convoqué, s'est réuni en visio conférence sous la présidence de Monsieur Christian DUPESSEY, Président,

Convocation du : 07 janvier 2022

Secrétaire de séance : Gabriel DOUBLET

Membres présents :

• Délégués titulaires :

M. Christian DUPESSEY - M. Vincent SCATTOLIN -
M. Sébastien JAVOGUES - Mme Chrystelle BEURRIER -
Mme Nadine PERINET - M. Benjamin VIBERT - M. Marin
GAILLARD - Mme Catherine BRUN - M. Christophe
ARMINJON - M. Gabriel DOUBLET - Mme Aurélie
CHARILLON

• Délégués excusés :

M. Stéphane VALLI - Mme Carole VINCENT - M. Jean-
Claude GEORGET - M. Philippe MONET - M. Pierre-Jean
CRASTES

CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT
D'AUTORITES ADJUDICATRICES RELATIVES A LA
REALISATION D'UNE ETUDE SUR LES DYNAMIQUES
DEMOGRAPHIQUES ET LES CAPACITES D'ACCUEIL DES
TERRITOIRES COMPOSANT LE GRAND GENEVE AVEC LE
CANTON DE GENEVE

Vu la convention-cadre européenne sur la coopération transfrontalière des collectivités ou autorités territoriales du 21 mai 1980 ;

Vu l'accord de Karlsruhe sur la coopération transfrontalière entre les collectivités territoriales et organismes publics locaux du 23 janvier 1996 entre la France, la Suisse, l'Allemagne et le Luxembourg ;

Vu l'arrêté préfectoral n°PREF/DRCL/BCLB-2018-0064 approuvant la modification des statuts du Pôle métropolitain du Genevois français adopté le 13 décembre 2018 ;

Vu les statuts du Pôle métropolitain précisant qu'en matière de missions « la préparation, la négociation, la conclusion, le pilotage et le suivi de toute démarche contractuelle ou partenariale d'intérêt métropolitain visant à développer la coopération transfrontalière dans les domaines de la mobilité, de l'aménagement, de la transition énergétique et du développement économique ;

Vu la délibération CS2020-25 du 10 septembre 2020 du Pôle métropolitain du Genevois français précisant les délégations d'attribution du Comité Syndical au Président et au Bureau ;

Aux côtés de leurs partenaires du Grand Genève, le Canton de Genève, le Pôle métropolitain et la Région de Nyon s'engagent dans l'élaboration d'une vision territoriale transfrontalière commune, déclinaison spatiale de la démarche *Grand Genève en transition* qui vise la neutralité carbone du territoire à l'horizon 2050.

Cette vision territoriale transfrontalière partagée doit être le point de départ d'un véritable pacte territorial qui se déclinera dans les documents de planification des entités qui composent le Grand Genève. En effet, le contexte actuel réinterroge en profondeur les planifications directrices spatialisées. Leur évolution constitue l'une des clés de la transition écologique du territoire pour répondre aux enjeux des changements climatiques. L'élaboration d'une vision territoriale transfrontalière 2050 doit être à la mesure de ces enjeux : répondre à l'urgence climatique, accueillir les populations, lutter contre l'effondrement de la biodiversité, adapter le territoire et les modes de vie aux effets du changement climatique, minimiser l'impact écologique, préserver le cadre de vie et le paysage, etc.

Cette vision territoriale a pour vocation d'être ensuite déclinée à travers les documents réglementaires de planification directrice des différents territoires de l'agglomération. La vision territoriale 2050 deviendra également la nouvelle "vision d'ensemble" des prochains Projets d'agglomération du Grand Genève.

Le Canton de Genève, le Pôle métropolitain et la Région de Nyon sont donc amenés à proposer une méthodologie pour articuler et coordonner la construction de cette vision territoriale transfrontalière 2050 avec les démarches en cours et les différentes échelles territoriales. Dans ce cadre, plusieurs études devront être conduites par les partenaires durant les prochaines années (2022, 2023, 2024).

Afin de rechercher les meilleures conditions financières, techniques et de délai de réalisation pour cette prestation de services, le Canton de Genève et le Pôle métropolitain du Genevois français décident par la présente convention de mettre en place une collaboration commune en vue de lancer et de mener à bien une procédure de marché public aboutissant à la réalisation d'une **étude sur les dynamiques démographiques et les capacités d'accueil des territoires composant le Grand Genève**.

Au regard des projections démographiques à long terme actualisées et en itération avec les différentes démarches devant conduire à la nouvelle Vision territoriale transfrontalière, le marché public issu de cette collaboration commune vise à quantifier et à localiser dans les territoires du Grand Genève les potentiels d'accueil en habitants et emplois jusqu'à l'horizon 2050. Il s'agit d'accompagner une révision critique des capacités d'accueil actuelles et d'assurer leur cohérence à différentes échelles avec les enjeux de l'urgence climatique et la transition écologique en impliquant les acteurs politiques du territoire.

Le projet de convention établi entre le Pôle métropolitain du Genevois français et le Canton de Genève précise les engagements réciproques de chacune des entités adjudicatrices, et notamment la désignation d'un adjudicateur principal (La Centrale Commune d'Achat du Canton de Genève) chargé d'organiser l'ensemble des opérations permettant la sélection d'un soumissionnaire et l'adjudication du marché.

Les membres du Groupement participeront à la rédaction des pièces techniques et financières propres à leurs besoins, vérifieront, compléteront et corrigeront les documents d'appel d'offres élaborés par la Centrale Commune d'Achat, exécuteront les tâches dévolues à la commission d'adjudication à laquelle ils participeront.

Ils seront également responsables, après adjudication du marché, de la bonne exécution administrative, technique et financière du marché et des contrats qui en découlent, et notamment :

- élaborer le contrat, pour la part de prestations le concernant, en y intégrant des dispositions communes devant figurer dans chaque contrat (cf. article 7 ci-dessous) et signer ledit contrat avec le soumissionnaire ayant remporté le marché ;

- émettre les ordres de service ou bons de commande, et assurer le suivi de prestations et les réceptionner;
- s'acquitter directement du prix d'adjudication auprès du soumissionnaire, au prorata de ses engagements financiers prévus à l'article 8 ci-dessous;
- le cas échéant, conclure les avenants, appliquer les pénalités prévues au marché;
- tenir informés les autres membres du Groupement de l'état d'exécution du marché.

Le budget total alloué au marché est évalué à CHF 100 000 HTVA / 90 000 € HTVA, considérant un taux de change 1 € = 1,10 CHF.

L'exécution financière du marché sera assurée par les membres du Groupement, selon la répartition fixée.

Le Pôle métropolitain prendra à sa charge jusqu'à 21 090 € HT, soit environ 23 200 francs. Le Canton de Genève prendra à sa charge le solde des prestations, soit environ 69'800 CHF HTVA / 36'450 € HTVA.

La répartition financière entre les membres du Groupement est résumée dans le tableau ci-dessous :

Canton de Genève	Pôle métropolitain
CHF 69'800 HT	21'090 € HT

Par ailleurs, le Canton de Genève prend à sa charge les coûts liés aux tâches effectuées à titre d'adjudicateur principal (cf. article 4 ci-dessus), et notamment les frais de publication de l'appel d'offres sur la plateforme simap.ch et TED (Tenders Electronic Daily, Supplément au Journal officiel de l'Union européenne).

Le Bureau, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le projet de convention ci-joint ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer et mettre en œuvre les conventions et les documents afférents.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le 21/01/22

Publié ou notifié le 21/01/22

Le Président,
Christian DUPESSEY




ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français
SIEGE : 15 avenue Emile zola
74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU

OBJET :

Séance du 14 janvier 2022

CONVENTION DE
FINANCEMENT
RELATIVE A LA
REALISATION DE
PRESTATIONS
POUR ETABLIR
UNE STRATEGIE
MULTIMODALE
MOBILITE DANS LE
CADRE DE LA
REFONTE DE LA
VISION
TERRITORIALE
TRANSFRONTALIE
RE DU GRAND
GENEVE

L'an deux mil vingt-deux, le quatorze janvier à douze heures, le Bureau, dûment convoqué, s'est réuni en visio conférence sous la présidence de Monsieur Christian DUPESSEY, Président,

Convocation du : 07 janvier 2022

Secrétaire de séance : Gabriel DOUBLET

Membres présents :

• Délégués titulaires :

M. Christian DUPESSEY - M. Vincent SCATTOLIN -
M. Sébastien JAVOGUES - Mme Chrystelle BEURRIER -
Mme Nadine PERINET - M. Benjamin VIBERT – M. Marin
GAILLARD - Mme Catherine BRUN - M. Christophe
ARMINJON - M. Gabriel DOUBLET - Mme Aurélie
CHARILLON

• Délégués excusés :

M. Stéphane VALLI - Mme Carole VINCENT - M. Jean-
Claude GEORGET - M. Philippe MONET - M. Pierre-Jean
CRASTES

N° BU2022-04

Nombre de délégués
titulaires

en Exercice : 16

Nombre de délégués
Présents : 11

CONVENTION DE FINANCEMENT RELATIVE A LA REALISATION
DE PRESTATIONS POUR ETABLIR UNE STRATEGIE
MULTIMODALE MOBILITE DANS LE CADRE DE LA RE FONTE
DE LA VISION TERRITORIALE TRANSFRONTALIERE
DU GRAND GENEVE

Vu la convention-cadre européenne sur la coopération transfrontalière des collectivités ou autorités territoriales du 21 mai 1980 ;

Vu l'accord de Karlsruhe sur la coopération transfrontalière entre les collectivités territoriales et organismes publics locaux du 23 janvier 1996 entre la France, la Suisse, l'Allemagne et le Luxembourg ;

Vu l'arrêté préfectoral n°PREF/DRCL/BCLB-2018-0064 approuvant la modification des statuts du Pôle métropolitain du Genevois français adopté le 13 décembre 2018 ;

Vu les statuts du Pôle métropolitain précisant qu'en matière de coopération transfrontalière, il a pour missions « la préparation, la négociation, la conclusion, le pilotage et le suivi de toute démarche contractuelle ou partenariale d'intérêt métropolitain visant à développer la coopération transfrontalière

dans les domaines de la mobilité, de l'aménagement, de la transition énergétique et du développement économique ;

Vu la délibération CS2020-25 du 10 septembre 2020 du Pôle métropolitain du Genevois français précisant les délégations d'attribution du Comité Syndical au Président et au Bureau ;

Aux côtés de leurs partenaires du Grand Genève, le Canton de Genève, le Pôle métropolitain et la Région de Nyon s'engagent dans l'élaboration d'une nouvelle stratégie mobilité multimodale 2050 et de son programme de mise en œuvre par étapes dans le cadre de la démarche de refonte de la vision territoriale transfrontalière, déclinaison spatiale de la démarche *Grand Genève en transition* qui vise la neutralité carbone du territoire à l'horizon 2050.

Cette stratégie de mobilité, intégrée à la vision territoriale transfrontalière, a pour vocation d'être ensuite déclinée à travers les documents réglementaires de planification directrice des différents territoires de l'agglomération. La vision territoriale 2050 et son volet mobilité deviendront également la nouvelle "vision d'ensemble" des prochains Projets d'agglomération du Grand Genève.

Le Canton de Genève, le Pôle métropolitain et la Région de Nyon sont donc amenés à financer des prestations d'étude pour élaborer cette stratégie mobilité multimodale 2050 et son programme de mise en œuvre, en étroite coordination avec les démarches en cours et les différentes échelles de réflexions dans le cadre de la refonte de la vision territoriale transfrontalière.

La convention de financement a pour objet la participation financière des Partenaires aux prestations d'étude visant à l'élaboration de la stratégie mobilité multimodale 2050 et son programme de mise en œuvre par étapes, dans le cadre de la refonte de la vision territoriale transfrontalière 2050.

Les Partenaires s'engagent durant la durée de l'étude (2022-2023) à :

- Participer au pilotage et au bon déroulement des prestations d'étude de la présente convention ;
- Veiller à la bonne association des autres acteurs concernés par l'élaboration de la stratégie mobilité multimodale 2050 du Grand Genève ;
- Garantir la coordination et la cohérence des prestations mentionnées ci-dessus avec les autres études menées dans le cadre de la refonte de la vision territoriale transfrontalière 2050 ;
- Financer les prestations d'étude mentionnées ci-dessous.

La répartition financière entre les Partenaires est résumée dans le tableau ci-dessous :

Prestations	Canton de Genève	Pôle métropolitain	Région de Nyon
Prestations d'élaboration de la stratégie multimodale mobilité transfrontalière 2050 et de son programme de mise en œuvre par étapes, et prestations d'approfondissement de la stratégie sur le territoire du Canton de Genève	CHF 160'000	/	/
Prestations d'approfondissement de la stratégie sur le territoire du Genevois français	/	20'000 €	/
Prestations d'approfondissement de la stratégie sur le territoire du District de Nyon	/	/	CHF 20'000
TOTAL (TTC)	CHF 160'000	20 000 €	CHF 20'000

La participation financière du Pôle métropolitain sera échelonnée sur 2022 (10 000€) et 2023 (10 000€).

Le Bureau, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le projet de convention ci-joint ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer et mettre en œuvre la convention et les documents afférents.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent
d'Annecy le 21/01/22
Publié ou notifié le 21/01/22

Envoyé en préfecture le 21/01/2022

Reçu en préfecture le 21/01/2022

Affiché le

SLOW

ID : 074-200075372-20220114-BU2022_04-DE

Le Président,
Christian DUPESSEY



ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français
SIEGE : 15 avenue Emile zola
74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU

OBJET :

ARRET DES
COMPTES F-LEX

Séance du 11 mars 2022

N° BU2022-05

Nombre de délégués
titulaires
en Exercice : 16
Nombre de délégués
Présents : 12

L'an deux mil vingt-deux, le onze mars à douze heures,
le Bureau, dûment convoqué, s'est réuni à Annemasse
sous la présidence de Monsieur Christian DUPESSEY,
Président,

Convocation du : 04 mars 2022

Secrétaire de séance : Vincent SCATTOLIN

Membres présents :

• Délégués titulaires :

M. Christian DUPESSEY – M. Vincent SCATTOLIN –
M. Sébastien JAVOGUES – M. Marin GAILLARD –
M. Benjamin VIBERT - M. Gabriel DOUBLET –
Mme Aurélie CHARILLON – M. Stéphane VALLI – Mme
Chrystelle BEURRIER - Mme Carole VINCENT –
M. Pierre-Jean CRASTES – M. Jean-Claude GEORGET

• Délégués excusés :

M. Philippe MONET – Mme Catherine BRUN –
Mme Nadine PERINET — M. Christophe ARMINJON

ARRET DES COMPTES F-LEX

En 2017, alors que les travaux du Léman Express avançaient dans les temps programmés, les élus en charge de la culture, lors d'une rencontre entre le Pôle métropolitain du Genevois français et l'Association des Communes Genevoises (ACG), ont souhaité organiser un grand événement autour de ce tout nouveau réseau ferroviaire qui réunira les deux pays dans les années à venir.

L'appropriation du Léman Express par les habitants du Grand Genève constitue un véritable enjeu puisqu'il participe à la construction de l'identité du territoire. C'est donc dans cette perspective que cet événement culturel et festif avait été pensé pour investir 9 gares - dont les 6 nouvelles gares suisses et françaises : Lancy-Pont-Rouge, Genève-Champel, Chêne Bourg, Genève-Eaux-vives, Annemasse, La Roche sur Foron, Bonneville, Thonon-les-Bains et Bellegarde sur Valserine.

Le Festival du Léman Express devait être un événement populaire invitant les publics à circuler sur le réseau ferroviaire franco-suisse à la découverte de représentations artistiques itinérantes et participatives. Les dates retenues étaient les 25 et 26 avril 2020.

Cadre administratif et financier

Pour assurer le portage financier et politique de cet événement, l'Association des communes genevoises ont sollicité le GLCT Grand Genève (par courrier du 21 novembre 2017). Le Bureau du GLCT Grand Genève, lors de sa séance du 6 février 2018, a validé le principe d'un portage juridique et administratif de ce projet par le GLCT.

Les porteurs du projet, c'est-à-dire le Pôle métropolitain du Genevois français et l'Association des Communes Genevoises, ont alors pris des engagements financiers et ont souhaité qu'ils soient consacrés aux prestations artistiques du projet, soucieux de donner une ligne artistique et une base solide à ce projet. Ils confient donc à Château Rouge et la Comédie de Genève, la conception de cet événement ainsi que la recherche de compagnies artistiques. La Ville de Lancy s'est également joint à la démarche, à la fois comme relais des communes genevoises intéressées par le projet mais aussi comme commune porteuse du projet.

Afin d'assurer la mise en œuvre de ce projet de manifestation, un Comité de pilotage « F-LEX » s'est mis en place réunissant des élus représentant les trois entités publiques, les deux organisations culturelles, des représentants des villes de Genève et Carouge, et de Lémanis.

Parallèlement, la Fondation Wilsdorf, sollicitée pour soutenir l'organisation de l'évènement confiée à Château-Rouge et la Comédie de Genève, a alloué en 2019 une aide de 30 000 CHF.

Enfin, le GLCT Grand Genève s'est engagé, de son côté, à prendre en charge financièrement les frais liés à la communication, fixant un plafond maximum de dépenses de 60 000 CHF.

Or, un mois avant la date prévue, le contexte sanitaire du printemps 2020 a contraint à un report. Les contrats artistiques étaient signés et engagés, les supports de communication annonçant l'évènement avaient commencé à être diffusés, l'évènement était prêt à être réalisé. Au regard du contexte, les élus ont décidé de le reporter d'une année, pour les 12 et 13 juin 2021.

Au mois d'avril 2021, malgré un horizon encourageant pour la tenue de manifestations culturelles, la programmation artistique de F-LEX, avec plus de la moitié des propositions artistiques invitant à la circulation des publics autour des gares et dans les trains, s'est avérée incompatible avec les restrictions sanitaires qui exigeaient notamment la délimitation stricte des espaces de jeux et des spectacles "assis", mesures qui seraient toujours en vigueur au mois de juin 2021.

Le 18 mai 2021, soit un mois avant l'évènement, toujours au regard du contexte sanitaire, l'annulation définitive du festival du Léman Express a été annoncée par le COPIL F-LEX.

Détail du Budget

Suite à l'annulation de l'évènement, tous les contrats passés avec les compagnies ont été toutefois honorés.

Budget global de l'évènement

NATURE DES DEPENSES	MONTANTS CHF
Coordination et frais artistiques	148 115
Communication	56 467
COUT TOTAL DE L'EVENEMENT	204 582

Détail des dépenses réalisées

NATURE DES DEPENSES	MONTANT DES DEPENSES CHF
Cachet des artistes	126 950
Frais approche artistes	3 247
Droits d'auteurs	2 350
Total budget artistique	132 547
Coordination (quote-part)	7 213
Salaires techniques	7 027
Communication	458
Voyages artistes & participants	870
Total hors artistique	15 568
Total	148 115
Dont dépenses portées par Château-Rouge	127 371
Dont dépenses portées la Comédie de Genève	20 744

Envoyé en préfecture le 25/03/2022

Reçu en préfecture le 25/03/2022

Affiché le

SLOW

ID : 074-200075372-20220311-BU2022_05-DE

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture
d'Annecy le 25/03/22

Publié ou notifié le 25/03/22

Le Président,
Christian DUPESSEY



ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français
SIEGE : 15 avenue Emile zola
74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU

OBJET :

Séance du 8 avril 2022

ADOPTION DES
CONVENTIONS
AVEC LES TROIS
PARTENAIRES
(ENEDIS, SIEA,
SYANE) RELATIVES
A LA MISE EN
ŒUVRE DE LA 23^{ème}
EDITION DES
ASSISES
EUROPEENNES DE
LA TRANSITION
ENERGETIQUE

L'an deux mil vingt-deux, le huit avril à douze heures, le Bureau, dûment convoqué, s'est réuni à Archamps sous la présidence de Monsieur Christian DUPESSEY, Président,

Convocation du : 01 avril 2022

Secrétaire de séance : Vincent SCATTOLIN

Membres présents :

• Délégués titulaires :

M. Christian DUPESSEY – M. Vincent SCATTOLIN –
M. Sébastien JAVOGUES – M. Marin GAILLARD –
M. Benjamin VIBERT – M. Gabriel DOUBLET –
Mme Aurélie CHARILLON – M. Stéphane VALLI –
Mme Nadine PERINET – M. Pierre-Jean CRASTES

• Délégués excusés :

M. Philippe MONET – Mme Catherine BRUN –
– M. Christophe ARMINJON – Mme Chrystelle BEURRIER
– Mme Carole VINCENT - M. Jean-Claude GEORGET

N° BU2022-06

Nombre de délégués
titulaires
en Exercice : 16
Nombre de délégués
Présents : 10

ADOPTION DES CONVENTIONS AVEC LES TROIS
PARTENAIRES (ENEDIS, SIEA, SYANE) RELATIVES A LA MISE
EN ŒUVRE DE LA 23^{ème} EDITION DES ASSISES
EUROPEENNES DE LA TRANSITION ENERGETIQUE

Vu l'arrêté du Préfet de Haute-Savoie n°PREF/DRCL/BCLB-2017-0041, en date du 26 avril 2017 portant création du Pôle métropolitain du Genevois français à compter du 1er mai 2017 ;

Vu l'arrêté du Préfet de Haute-Savoie n°PREF/DRCL/BCLB-2018-0064 en date du 13 décembre 2018 approuvant la modification des statuts du Pôle métropolitain ;

Vu la délibération du Comité syndical n°CS2021-35 du 10 décembre 2021 approuvant les conventions de partenariat et de financement entre le GLCT Grand Genève et le Pôle métropolitain pour définir les modalités de financement et de partenariat en vue de l'organisation de la 23^{ème} édition des Assises Européennes de la Transition Énergétique ;

Monsieur le Président rappelle que les Assises européennes de la transition énergétique (AETE) constituent un événement majeur né d'une initiative originale de la Communauté Urbaine de Dunkerque. Depuis 1998, cet événement se tient chaque année avec une fréquentation en augmentation régulière.

En 2018, la 19^{ème} édition des Assises s'est installée pour la première fois dans le Grand Genève. Une participation d'environ 5000 personnes a marqué cette première édition dans le Grand Genève. Fort de ce succès, les membres du GLCT Grand Genève ont souhaité accueillir la 23^{ème} édition des AETE. Initialement prévue du 1^{er} au 3 février 2022, elle se déroulera les 31, 1^{er} et 2 juin 2022.

Le montant global de la participation financière apportée par le pôle métropolitain englobe sa propre participation ainsi que celle des partenaires qu'il a choisi de mobiliser autour de lui (cf délibération n° CS2021-35).

Dans ce contexte, le Pôle métropolitain a mobilisé trois partenaires à savoir le SYANE, le SIEA et Enedis avec un stand « jour/nuit » autour du thème de la sobriété énergétique et des énergies renouvelables à partir du partenariat déjà établi à travers l'opération « La Nuit est Belle »,. Pour définir les modalités de partenariats et de financement avec ces trois sponsors, il convient d'établir une convention de partenariat et de financement pour chacun d'entre eux.

- La convention n° 1 entre le Pôle métropolitain du Genevois français et le SYANE a pour objet de définir les modalités d'engagement des parties, le montant de participation et les modalités de versement de la contribution au droit d'entrée du stand jour/nuit géré par le Pôle métropolitain du Genevois français dans le cadre de l'organisation de la 23^{ème} édition des Assises. La participation financière du SYANE versée au Pôle métropolitain du Genevois français pour la contribution au droit d'entrée du stand jour/nuit s'élève à 15 000 € HT, soit 18 000 € TTC.
- La convention n° 2 entre le Pôle métropolitain du Genevois français et le SIEA a pour objet de définir les modalités d'engagement des parties, le montant de participation et les modalités de versement de la contribution au droit d'entrée du stand jour/nuit géré par le Pôle métropolitain du Genevois français dans le cadre de l'organisation de la 23^{ème} édition Assises. La participation financière du SIEA versée au Pôle métropolitain du Genevois français pour la contribution au droit d'entrée du stand jour/nuit s'élève à 15 000 € HT, soit 18 000 € TTC.
- La convention n°3 entre le Pôle métropolitain du Genevois français et ENEDIS a pour objet de définir les modalités d'engagement des parties, le montant de participation et les modalités de versement au titre de la construction du stand « jour/nuit » géré par le Pôle métropolitain du Genevois français dans le cadre de l'organisation de la 23^{ème} édition des Assises. La participation financière d'ENEDIS versée au Pôle métropolitain du Genevois français pour la contribution à la création du stand « jour/nuit » se monte à : 15 000 € HT, soit 18 000 € TTC. Cette participation financière du partenaire ENEDIS est identifiée comme un cofinancement au titre de la construction du stand « jour/nuit » dont la maîtrise d'ouvrage relève du Pôle métropolitain du Genevois français. Ce stand est intégré au projet Pacte-Grand Genève en Transition qui bénéficie d'un cofinancement européen au titre du programme Interreg France-Suisse 2014-2020.

Ces recettes sont inscrites dans le Budget primitif 2022 du Pôle métropolitain.

Le Bureau, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la convention de partenariat et de financement avec le SYANE, ci-annexée, dans le cadre de la 23^e édition des Assises Européennes de la Transition Energétiques pour un montant de 15 000 € HT , soit 18 000 € TTC
- **APPROUVE** la convention de partenariat et de financement avec le SIEA, ci-annexée, dans le cadre de la 23^e édition des Assises Européennes de la Transition Energétiques pour un montant de 15 000 € HT, soit 18 000 € TTC
- **APPROUVE** la convention de partenariat et de financement avec ENEDIS, ci-annexée, dans le cadre de la 23^e édition des Assises Européennes de la Transition Energétiques pour un montant de 15 000 € HT, soit 18 000 € TTC
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les trois conventions de partenariat et de financement avec les partenaires précités dans le cadre de la 23^{ème} édition des Assises Européennes de la Transition Energétique et tout document y afférant.

Envoyé en préfecture le 13/04/2022

Reçu en préfecture le 13/04/2022

Affiché le

SLOW

ID : 074-200075372-20220408-BU2022_06-DE

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le 13/04/22

Publié ou notifié le 13/04/22

Le Président,
Christian DUPESSEY



The seal is circular with the text "Métropole de France" around the top and "R.F." at the bottom. The center features a figure holding a staff and a shield, with a sunburst above the figure's head.

ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français
SIEGE : 15 avenue Emile zola
74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU

OBJET :

Séance du 8 avril 2022

APPROBATION DE
LA CONVENTION
DE FINANCEMENT
ET DE
PARTENARIAT
AVEC
L'ASSOCIATION
OUTDOOR SPORT
VALLEY POUR
L'ANNEE 2022

L'an deux mil vingt-deux, le huit avril à douze heures, le Bureau, dûment convoqué, s'est réuni à Archamps sous la présidence de Monsieur Christian DUPESSEY, Président,

Convocation du : 01 avril 2022

Secrétaire de séance : Vincent SCATTOLIN

Membres présents :

• Délégués titulaires :

M. Christian DUPESSEY – M. Vincent SCATTOLIN –
M. Sébastien JAVOGUES – M. Marin GAILLARD –
M. Benjamin VIBERT – M. Gabriel DOUBLET –
Mme Aurélie CHARILLON – M. Stéphane VALLI –
Mme Nadine PERINET – M. Pierre-Jean CRASTES

• Délégués excusés :

M. Philippe MONET – Mme Catherine BRUN –
– M. Christophe ARMINJON – Mme Chrystelle BEURRIER
– Mme Carole VINCENT - M. Jean-Claude GEORGET

APPROBATION DU PROJET DE CONVENTION DE
FINANCEMENT ET DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION
OUTDOOR SPORT VALLEY POUR L'ANNEE 2022

Vu le rapport d'activité 2021 de l'action OSV ci-annexé,

Vu le projet de feuille de route 2022 ci-annexé,

Vu le projet de convention 2022 ci-annexé,

Considérant que le Pôle métropolitain du Genevois français porte une stratégie de développement économique avec un véritable enjeu de développement autour du domaine d'excellence des sports de pleine nature, au fort potentiel au regard du nombre d'acteurs, des emplois, des sites d'exploitation, et des besoins identifiés dans le Genevois français (fabrication, réparation, services aux industries du sport, développement numérique et enjeux de transition écologique liés aux activités sportives).

Considérant que le Pôle métropolitain a initié depuis 2015 un partenariat avec le cluster Outdoor Sport Valley (OSV) afin d'animer le réseau d'entreprises et de partenaires sur le domaine économique « sports ». Soutenu également par la région Auvergne Rhône-Alpes, ce cluster régional a pour vocation de fédérer, représenter et contribuer au développement économique et à la transition écologique des entreprises des filières dédiés aux sports. Ce cluster compte 548

membres représentant près de 600 marques de sport, plus de milliards d'euros de chiffre d'affaires.

A partir des champs d'intervention du cluster OSV, un programme d'actions spécifique et adapté au territoire du Genevois français a été élaboré avec les différents acteurs économiques du territoire, notamment les agences et services économiques de proximité : il fait l'objet d'une présentation en annexe du projet de convention. **2 axes d'intervention** sont privilégiés pour le nouveau plan d'actions :

1. Favoriser le développement économique durable des filières « sport » sur le Genevois français (prestataires, terrains de jeux, ambassadeurs, influenceurs...).

Il s'agit ici de **fédérer les différents acteurs économiques** issus des filières sports, du fabricant, artisan, prestataire de service, commerçant de détails, grossiste, centre de formation, club et association sportifs, centre spécialisé, prestataire de service. L'ensemble de ces activités représente environ 500 établissements employeurs et plus de 2 000 emplois avec une augmentation de 10% depuis 5 ans. Cette fédération d'acteurs permet de **favoriser l'accès à l'offre d'accompagnement du cluster régional afin de booster leur développement économique**, d'**organiser des temps de réseautage facilitant le business entre acteurs économiques** en période de crise économique. Cet axe d'intervention permet également de **créer des nouveaux outils collaboratifs et de promotion** des pratiques, terrains de jeux, produits et services locaux dans une logique décarbonée. Les animations dédiées à cet axe permettront de traiter les sujets du développement de l'activité économique de proximité dans une logique décarbonée et des sujets liés à la transition écologique et circulaire.

2. Promouvoir et accompagner l'entrepreneuriat innovant et l'innovation dans les filières « sport » appliqués aux enjeux de transition écologique et de développement d'une activité économique de proximité.

OSV développe un réseau de partenaires scientifiques, académiques et industriels afin d'encourager l'innovation au sein des différentes filières « Sports ». A travers l'organisation sur le Genevois français du salon dédié à l'innovation digitale et ouverte « Digital cross Outdoor », autrement appelé « DxO », il s'agit de stimuler l'innovation pour répondre à des enjeux de proximité autour de l'innovation durable, de préservation des milieux, et des enjeux de digitalisation. Cet événement réunissant désormais entre 300 et 350 acteurs économiques spécialisés dans le sport ou l'innovation digitale et ouverte, permet également au Genevois français de rayonner à l'échelle franco-suisse et française. Cet événement DxO intègre également un hackathon franco-suisse dédié au numérique et au sport et tourné sur 3 enjeux de développement durable. En 2019, 11 porteurs de projets ont pu se développer dans la région à l'issue de l'événement. En 2020, 13 nouveaux porteurs de projets ont été accueillis dans ce hackathon transfrontalier. Il s'agit ici de faciliter l'émergence d'activités novatrices locales, dédiées à la transition écologique via des outils digitaux, de développer des emplois qualifiés à valeur ajoutée. En 2022, l'objectif est d'accélérer l'activité de 19 porteurs de projet dont a minima 5 issus du Genevois français. Les enjeux pour les années à venir résident dans l'ancrage territorial de ces start ups, un travail collaboratif a été entamé depuis le second semestre 2021 avec les agences et services économiques du Genevois français pour mettre en place un processus d'accompagnement commun (OSV X opérateurs de proximité) avec la mise en place d'un bouquet de services pour les entrepreneurs.

Sur la base du bilan de l'exercice 2021 et sur les propositions de feuille de route pour l'année 2022,

Le Bureau, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le projet de convention d'objectifs et de partenariat, annexé à la présente délibération, avec Outdoor Sports Valley (OSV) relative à l'animation des filières « Sports » à l'échelle du Genevois français sur la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président du Pôle métropolitain du Genevois français à la signer ainsi que l'ensemble des documents y afférant ;
- **AUTORISE** le versement d'une subvention d'un montant total de 18 000 euros ;
- **IMPUTE** la dépense en résultant au crédit ouvert à cet effet au budget principal, à l'article 6574.

Envoyé en préfecture le 13/04/2022

Reçu en préfecture le 13/04/2022

Affiché le

SLOW

ID : 074-200075372-20220408-BU2022_07-DE

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le 13/04/22

Publié ou notifié le 13/04/22

Le Président,
Christian DUPESSEY



The seal is circular with the text "Métropolitain du Genevois Français" around the top and "R.F." at the bottom. The center features a seated figure holding a staff and a book, with a sunburst above the figure's head.

ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français
SIEGE : 15 avenue Emile zola
74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU

OBJET :

ADOPTION DE LA
CONVENTION DE
PARTENARIAT
AVEC LE CLUB DES
ENTREPRISES DE
L'UNIVERSITE
SAVOIE MONT
BLANC

Séance du 6 mai 2022

L'an deux mil vingt-deux, le six mai à douze heures, le Bureau, dûment convoqué, s'est réuni à Archamps sous la présidence de Monsieur Christian DUPESSEY, Président,

Convocation du : 29 avril 2022

Secrétaire de séance : Vincent SCATTOLIN

Membres présents :

N° BU2022-08

• Délégués titulaires :

M. Christian DUPESSEY – M. Vincent SCATTOLIN –
Mme Chrystelle BEURRIER – M. Pierre-Jean CRASTES –
M. Benjamin VIBERT – M. Sébastien JAVOGUES –
M. Gabriel DOUBLET – Mme Carole VINCENT - M. Jean-
Claude GEORGET – Mme Nadine PERINET

• Délégués représentés :

M. Christophe ARMINJON donne pouvoir à Mme
Chrystelle BEURRIER

• Délégués excusés :

M. Marin GAILLARD – M. Stéphane VALLI – Mme Aurélie
CHARILLON – M. Christophe ARMINJON – M. Philippe
MONET – M. Régis PETIT

Nombre de délégués
titulaires
en Exercice : 16
Nombre de délégués
Présents : 10
Pouvoir : 1

ADOPTION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE
CLUB DES ENTREPRISES DE L'UNIVERSITE
SAVOIE-MONT-BLANC

Le Pôle métropolitain du Genevois français a introduit dans sa stratégie de développement l'Enseignement Supérieur et la Recherche (ESR). Cette stratégie repose sur la dynamique de développement économique et entrepreneuriale du Grand Genève, et sur les défis d'employabilité et de formations pris comme leviers de compétitivité et de croissance sur le Genevois français. L'accompagnement des entreprises de notre territoire et des étudiants à leur insertion professionnelle et professionnalisation constituent des enjeux majeurs.

Aujourd'hui, plus de **1 300 étudiants** ayant effectué leurs études secondaires sur le Genevois français sont inscrits à l'Université Savoie Mont Blanc (USMB) **pour l'année 2021-2022**. Ces étudiants constituent une main d'œuvre qualifiée potentielle pour les entreprises de notre territoire en tant que stagiaires, futurs employés, ou bien en tant qu'entrepreneurs en devenir.

En 2021, ce sont **près de 60 entreprises** du Genevois français qui ont accueilli **100 alternants de l'USMB**.

Pour orienter, informer les étudiants et jeunes diplômés et les accompagner sur les champs de l'alternance, de l'insertion professionnelle, le Club des Entreprises de l'Université Savoie Mont Blanc a été créé en 1991.

Ce Club des Entreprises poursuit plusieurs objectifs :

- Favoriser les synergies entre les entreprises et l'Université ;
- Soutenir le développement territorial par le biais de la formation et de la création d'emploi ;
- Faciliter l'insertion professionnelle des étudiants ;
- Répondre aux besoins des entreprises par une offre de formation adaptée ;
- Favoriser la promotion des filières de l'Enseignement Supérieur universitaire auprès des entreprises et du territoire ;
- Contribuer à la gestion des compétences au sein des entreprises du territoire.

Le Club des entreprises **réunit**, aujourd'hui :

- **70 entreprises adhérentes**, dont une 15aine du Genevois français,
- **15 adhérents institutionnels**, dont le Pôle métropolitain du Genevois français, le Conseil Savoie Mont Blanc, Chambéry Grand Lac Economie, Grand Annecy Agglomération...
- **Près de 40 membres associés** de réseaux professionnels ou associatifs, tels que la MED74, le cluster OSV, ID Center ...
- **10 000 étudiants** (sur les 15 000 que compte l'Université Savoie Mont Blanc),
- **1 000 entreprises partenaires et un réseau de 20 000 contacts socio-professionnels**.

Le Club des entreprises réalise chaque année plusieurs **événements emblématiques**, dont :

- la Semaine Emploi & Entreprise
- le Stages'Festival (recrutement de stagiaires et alternants)
- le Job Dating de l'alternance
- L'organisation de visites d'entreprises
- Les déjeuners RH (rencontres de Directeurs des ressources humaines)

Son budget, près de 630 000€, provient pour l'essentiel, des dons des entreprises membres pour 47% et des subventions accordées par les collectivités locales à hauteur de 50%.

Une **équipe de 9 personnes** est répartie sur les antennes d'Annecy, Chambéry et Le Bourget-du-Lac (cf. organigramme en annexe 1).

Pour l'année 2022, au-delà de l'accompagnement de nos citoyens étudiants et de l'insertion professionnelle au sein de nos entreprises, le Club des Entreprises propose une implication sur le Genevois français avec :

- Le soutien aux **Centres associés de la Cité des Métiers du Genevois français** en fournissant les données relative à l'Alternance et aux Stages en Entreprises pour lequel le Club assure la promotion des formations supérieures à disposition des entreprises du Genevois français, en proposant des participations croisées aux événements, les permanences VAE, les offres de stages remontant des entreprises au Club, etc. ;
- L'animation du projet Interreg franco-suisse CADYCO (CArtographie DYnamique des COmpétences) :

Le Club intervient sur plusieurs volets du projet Interreg :

- ✓ La promotion du projet par le développement d'une identité visuelle (logo, charte graphique, supports de communication, site internet.)

- ✓ Le développement des coopérations avec les entreprises, les compétences mobilisées et recherchées, les liens avec les données dont elles ont besoins sur les métiers, formations et compétences, les datas qu'elles peuvent partager sur leurs pratiques et besoins RH....
 - ✓ Le suivi évaluatif du projet et l'implication des acteurs
 - ✓ L'animation et soutien à l'organisation du Carrefour des Métiers des Assises Européennes de la Transition Énergétique 2022 en lien avec le projet UNITA de l'USMB.
- Le soutien à l'organisation du **hackathon « DxO 2022 »** de mai 2022. Les actions portent sur le recrutement des étudiants, des professeurs et chercheurs et la contribution à la création du pôle entrepreneuriat universitaire pour accompagner les étudiants post hackathon en lien avec le réseau des agences économiques et autres acteurs de l'entrepreneuriat du Genevois français.

Le Pôle métropolitain du Genevois français, dans le cadre des compétences, définies par l'ensemble des collectivités membres, a pour mission de contribuer au développement économique et à un enseignement supérieur de qualité, répondant aux besoins exprimés par les entreprises présentes sur le territoire.

Dans cette perspective, le Pôle métropolitain souhaite soutenir les activités du Club des Entreprises de l'Université Savoie Mont Blanc, afin :

- De contribuer au rapprochement entre les entreprises du territoire, les collectivités locales et l'Université Savoie Mont Blanc ;
- De contribuer à l'insertion des étudiants dans la vie économique locale ;
- De répondre aux besoins des entreprises du Genevois français en termes de main d'œuvre qualifiée et de compétences / formations supérieures ; de promotion des marques employeurs des entreprises du Genevois impliquées dans le Club ;
- De renforcer le rayonnement du Genevois français sur son périmètre et à l'extérieur ;
- De bénéficier d'un soutien dans la structuration et mise en place de son plan d'actions économiques.

Le Bureau, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le projet de convention d'adhésion au Club des entreprises Université Savoie Mont Blanc pour l'année 2022, annexé à la présente délibération ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président du Pôle métropolitain du Genevois français à signer la convention et l'ensemble des documents y afférant ;
- **AUTORISE** le versement d'une subvention d'un montant de 10 000 € Nets de TVA au Club des entreprises suivant les modalités fixées par le projet de convention annexé à la présente délibération ;
- **IMPUTE** la dépense en résultant au crédit ouvert à cet effet au budget principal, à l'article 6574.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le 13/05/22

Publié ou notifié le 13/05/22

Le Président,
Christian DUPESSEY



ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français
SIEGE : 15 avenue Emile zola
74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU

OBJET :

CONVENTIONS DE
PARTENARIAT
FINANCIER
RELATIVE A LA
MISE EN ŒUVRE
D'UNE CAMPAGNE
D'INCITATION
FINANCIERE AU
COVOITURAGE
ENTRE LE POLE
METROPOLITAIN,
ATMB ET LES
OPERATEURS DE
COVOITURAGE
VOLONTAIRES

Séance du 10 juin 2022

L'an deux mil vingt-deux, le dix juin à douze heures, le Bureau, dûment convoqué, s'est réuni à Archamps sous la présidence de Monsieur Christian DUPESSEY, Président,

Convocation du : 3 juin 2022

Secrétaire de séance : Vincent SCATTOLIN

Membres présents :

• Délégués titulaires :

M. Christian DUPESSEY – M. Vincent SCATTOLIN –
M. Pierre-Jean CRASTES – M. Marin GAILLARD –
M. Stéphane VALLI – M. Benjamin VIBERT –
M. Sébastien JAVOGUES – M. Gabriel DOUBLET –
Mme Carole VINCENT – M. Jean-Claude GEORGET

• Délégués excusés :

Mme Chrystelle BEURRIER - Mme Aurélie CHARILLON –
M. Christophe ARMINJON – M. Philippe MONET – M.
Régis PETIT – Mme Nadine PERINET

N° BU2022-09

Nombre de délégués
titulaires
en Exercice : 16
Nombre de délégués
Présents : 10
Pouvoir : 0

CONVENTIONS DE PARTENARIAT FINANCIER RELATIVE A LA
MISE EN ŒUVRE D'UNE CAMPAGNE D'INCITATION
FINANCIERE AU COVOITURAGE ENTRE LE POLE
METROPOLITAIN, ATMB ET LES OPERATEURS DE
COVOITURAGE VOLONTAIRES

Dans le cadre de ses compétences en matière de mobilités nouvelles et de son engagement en faveur du covoiturage, le Pôle métropolitain du Genevois français conduit un plan d'actions complet portant sur quatre axes complémentaires :

- **Stratégie** avec la définition d'une stratégie covoiturage à l'échelle du Grand Genève ;
- **Investissement** avec la création de lignes de covoiturage dynamique Hé !Léman ;
- **Communication / Animation** avec la refonte de covoiturage-leman.org, et des campagnes de sensibilisation sur le covoiturage auprès des habitants et des entreprises ;
- **Incitation** avec un programme de récompense pour les usagers vertueux.

Considérant que les services de covoiturage représentent des nouvelles solutions de mobilité, complémentaires aux dispositifs traditionnels de transport. Compte tenu de la publication de la Loi d'Orientation des Mobilités au Journal Officiel le 24 décembre 2019 et plus particulièrement son article

35, et la publication de ses décrets d'application relatifs à la pratique du covoiturage, à sa définition et aux conditions de versement d'une allocation par les autorités organisatrices et le décret n°2020-678 du 5 juin 2020 portant définition du seuil de distance applicable aux très courts trajets de covoiturage.

Considérant la politique publique portée par la Direction Interministérielle du Numérique consistant, notamment, à fixer les orientations stratégiques du développement d'usages numériques fondés sur des services répondant aux enjeux les plus forts pour les usagers qui se traduit en matière de covoiturage par le "Registre de preuve de covoiturage", permettant de faire converger et d'attester des trajets effectués par les utilisateurs des Bénéficiaires.

Le Pôle métropolitain a fait le choix de s'engager en faveur du covoiturage en mettant en place un dispositif de soutien financier à la pratique s'appuyant sur le « Registre de Preuve de Covoiturage ». De plus, conformément à sa « raison d'être » et dans le cadre de son [Carnet de route #Environnement](#), ATMB s'engage quotidiennement en faveur du covoiturage pour faciliter les déplacements haut-savoyards et préserver l'environnement sur le territoire qu'elle dessert. Dès lors, le Pôle métropolitain et ATMB proposent pour l'année 2022 de conclure un partenariat portant sur la mise en place d'une incitation financière au covoiturage auprès des opérateurs de covoiturage volontaires et répondant aux critères fixés conjointement.

Ce soutien sera versé par l'intermédiaire des Opérateurs de covoiturage volontaires qui auront fait le choix de conventionner avec le Pôle métropolitain et ATMB afin d'organiser les modalités du versement d'une incitation financière aux covoitureurs dont le trajet a été avéré.

Pour bénéficier de l'incitation financière financée par le Pôle métropolitain, il est proposé de considérer comme éligibles aux soutiens du Pôle métropolitain et ATMB, dans le cadre de l'Opération précitée, les trajets répondant aux critères cumulatifs ci-après :

- Dont l'origine ou la destination est située sur le périmètre administratif du Pôle métropolitain.
- Dont les trajets sont inscrits dans le Registre de Preuve de Covoiturage avec des niveaux de classe de type B ou C tels que définis¹ par le Registre de Preuve de Covoiturage.
- Qui sont effectivement avérés entre le 13 juin 2022 et le 31 décembre 2022. Si l'enveloppe n'est pas entièrement consommée au 31 décembre 2022, la convention prendra fin à cette échéance.

Les conducteurs et passagers effectuant un trajet d'au moins 2 km sont incités selon les règles suivantes :

- Indemnité pour le conducteur de 2.00 € pour un Trajet par passager de 2 km jusqu'à 20 km dont l'origine ou la destination est comprise dans le périmètre administratif du Pôle métropolitain du Genevois français, puis 0.10 € par km au-delà, jusqu'à un plafond de 5.00 € par Trajet passager (soit un plafond kilométrique à 50km entre l'origine et la destination).
- Indemnité pour le conducteur de 3.00 € pour un Trajet par passager de 2 km jusqu'à 20 km dont l'origine et la destination est comprise dans le périmètre administratif du Pôle métropolitain du Genevois français, puis 0.10 € par km au-delà, jusqu'à un plafond de 6.00 € par Trajet passager (soit un plafond kilométrique à 50km entre l'origine et la destination).

Il est proposé d'engager une participation financière du Pôle métropolitain plafonnée à 20 000 € pour cette opération. Du fait du partenariat engagé entre les deux structures, ATMB complète cette enveloppe budgétaire de 10 000 € supplémentaires, soit une enveloppe totale de 30 000 €.

A ce jour, quatre opérateurs volontaires ont déjà été recensés.

Le Bureau, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **VALIDE** le projet de convention fixant les modalités de partenariat et de financement entre le Pôle métropolitain du Genevois français et l'ATMB relative à la mise en œuvre des opérations d'incitations au covoiturage annexée à la présente délibération (annexe n°1) ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer cette convention de partenariat et de financement entre le Pôle métropolitain du Genevois français et l'ATMB et tout document y afférant ;

¹ Les classes de covoiturage sont définies dans les Conditions Générales d'Utilisation de la mission Incubateur de Services Numériques disponibles à l'adresse suivante : <https://registre-preuve-de-covoiturage.gitbook.io/produit/presentation/cgu>

Envoyé en préfecture le 13/06/2022

Reçu en préfecture le 13/06/2022

Affiché le

ID : 074-200075372-20220610-BU2022_09-DE

- **VALIDE** le projet de convention type régissant les modalités d'incitation financière entre le Pôle métropolitain du Genevois français et l'ATMB et d'autre part les opérateurs de covoiturage volontaires, annexée à la présente délibération (annexe n° 2),
- **AUTORISE** Monsieur le Président, en application de la présente délibération, à signer la ou les conventions régissant les modalités d'incitation financière entre le Pôle métropolitain - ATMB et le ou les différents opérateurs de covoiturage volontaires, ainsi que tout document y afférant ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à engager les dépenses d'incitations correspondantes telles que prévues aux crédits du Budget Principal

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le 13/06/22

Publié ou notifié le 13/06/22

Le Président,
Christian DUPESSEY



ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français
SIEGE : 15 avenue Emile zola
74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU

OBJET :

ADOPTION DE LA
CONVENTION DE
PARTENARIAT ET
DE FINANCEMENT
ENTRE LE POLE
METROPOLITAIN
DU GENEVOIS
FRANÇAIS ET
L'ASSOCIATION
CHATEAU ROUGE

Séance du 10 juin 2022

L'an deux mil vingt-deux, le dix juin à douze heures, le Bureau, dûment convoqué, s'est réuni à Archamps sous la présidence de Monsieur Christian DUPESSEY, Président,

Convocation du : 3 juin 2022

Secrétaire de séance : Vincent SCATTOLIN

Membres présents :

• Délégués titulaires :

M. Christian DUPESSEY – M. Vincent SCATTOLIN –
M. Pierre-Jean CRASTES – M. Marin GAILLARD –
M. Stéphane VALLI – M. Benjamin VIBERT –
M. Sébastien JAVOGUES – M. Gabriel DOUBLET –
Mme Carole VINCENT – M. Jean-Claude GEORGET

• Délégués excusés :

Mme Chrystelle BEURRIER - Mme Aurélie CHARILLON –
M. Christophe ARMINJON – M. Philippe MONET – M.
Régis PETIT – Mme Nadine PERINET

ADOPTION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT ET DE
FINANCEMENT ENTRE LE POLE METROPOLITAIN DU
GENEVOIS FRANÇAIS ET L'ASSOCIATION CHATEAU ROUGE

Vu l'arrêté du Préfet de Haute-Savoie n°PREF/DRCL/BCLB-2017-0041, en date du 26 avril 2017 portant création du Pôle métropolitain du Genevois français à compter du 1^{er} mai 2017 ;

Vu l'arrêté du Préfet de Haute-Savoie n°PREF/DRCL/BCLB-2018-0064 en date du 13 décembre 2018 approuvant la modification des statuts du Pôle métropolitain ;

Vu la délibération n° CS2021-09 adoptée le 26 mars 2021, approuvant la feuille de route politique du mandat 2020-2026 du Pôle métropolitain ;

En application de cette dernière, la commission Culture du 14 avril 2022 ainsi que les membres du Bureau lors de la séance du 6 mai 2022 ont donné un avis favorable pour apporter un soutien financier au projet porté par Château Rouge : **Jazz on the water**.

Cet évènement culturel a pour objectif de développer une coopération franco-suisse dans le domaine du spectacle, de rapprocher les conservatoires et écoles de musique du territoire lémanique, et de soutenir la création dans le jazz.

Plus concrètement il s'agira de :

- Réunir environ 100 jeunes habitant sur le territoire, musiciens et choristes, de 15 à 25 ans, issus des conservatoires et écoles de musique qui ont toutes été sollicitées.
- Organiser des répétitions, un stage estival et cinq représentations gratuites : Annemasse, Genève, Lausanne, Divonne les Bains, Monthey, fin 2022 et début 2023.

Le budget total de cette opération s'élève à 75 901 €. La participation financière du Pôle métropolitain proposée est de 5 000 € pour l'année 2022 et portera sur les frais de communication.

L'objectif est de favoriser « le vivre ensemble » à travers la mobilisation de la culture et de la jeunesse de notre bassin de vie transfrontalier.

Le Bureau, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le projet de convention de partenariat, annexé à la présente délibération, avec l'association Château Rouge, pour la participation à l'évènement Jazz on the water ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président du Pôle métropolitain du Genevois français à la signer ainsi que l'ensemble des documents y afférant ;
- **AUTORISE** le versement d'une subvention de 5 000 € à l'association Château Rouge selon les modalités fixées dans la convention de partenariat ;
- **IMPUTE** la dépense en résultant au crédit ouvert à cet effet au budget principal, à l'article 6574.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le 13/06/22

Publié ou notifié le 13/06/22

Le Président,
Christian DUPESSEY



ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français
SIEGE : 15 avenue Emile zola
74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU

OBJET :

ATTRIBUTION ET
AUTORISATION DE
SIGNATURE DU
MARCHE
D'EXPLOITATION
D'UN RESEAU DE
COVOITURAGE
DYNAMIQUE DANS
LE GENEVOIS
FRANÇAIS ET
CREATION D'UNE
NOUVELLE LIGNE
DE COVOITURAGE

Séance du 8 juillet 2022

L'an deux mil vingt-deux, le huit juillet à douze heures
quinze, le Bureau, dûment convoqué, s'est réuni à
Archamps sous la présidence de Monsieur Christian
DUPESSEY, Président,

Convocation du : 1^{er} juillet 2022

Secrétaire de séance : Vincent SCATTOLIN

Membres présents :

• Délégués titulaires :

M. Christian DUPESSEY – M. Vincent SCATTOLIN –

M. Pierre-Jean CRASTES – M. Benjamin VIBERT –

M. Sébastien JAVOGUES – M. Gabriel DOUBLET –

Mme Carole VINCENT

• Délégués représentés :

M. Régis PETIT donne pouvoir à M. Benjamin VIBERT –

Mme Nadine PERINET donne pouvoir à M. Sébastien

JAVOGUES

• Délégués excusés :

Mme Chrystelle BEURRIER – M. Marin GAILLARD –

M. Stéphane VALLI – Mme Aurélie CHARILLON –

M. Christophe ARMINJON – M. Philippe MONET –

M. Régis PETIT – Mme Nadine PERINET

N° BU2022-11

Nombre de délégués
titulaires

en Exercice : 16

Nombre de délégués

Présents : 7

Pouvoir : 2

ATTRIBUTION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHE
D'EXPLOITATION D'UN RESEAU DE COVOITURAGE
DYNAMIQUE DANS LE GENEVOIS FRANÇAIS ET CREATION
D'UNE NOUVELLE LIGNE DE COVOITURAGE

Une consultation sous la forme d'un appel d'offres ouvert a été engagée le 8 avril 2022 par l'envoi
d'un avis de publicité au BOAMP, au JOUE et sur le profil d'acheteur du Pôle métropolitain.

Il s'agit d'un accord-cadre à bons de commande conclu pour une durée de 4 ans, à compter de
la réception du premier bon de commande. Le montant maximum de commandes sur la durée
de l'accord-cadre est fixé à 600 000,00 € HT.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022

Reçu en préfecture le 08/07/2022

Affiché le

ID : 074-200075372-20220708-BU2022_11-DE

La date limite de réception des offres était le jeudi 2 juin 2022 à 23h00, Un pli a été reçu par la direction de l'achat public mutualisée dans le délai imparti.

L'analyse des offres a été réalisée par le Pôle Métropolitain du Genevois Français, conformément aux dispositions du règlement de consultation.

Vu l'analyse des offres réalisée conformément aux dispositions prévues par le règlement de la consultation,

Vu l'avis de la CAO en date du 08 juillet 2022,

Le Bureau, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ATTRIBUE** l'accord-cadre relatif à l'exploitation d'un réseau de covoiturage dynamique dans le Genevois français et la création d'une nouvelle ligne de covoiturage pour un montant maximum de 600 000,00 € HT avec l'entreprise ECOV selon les prix unitaires mentionnés au bordereau des prix ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer ledit marché ;
- **IMPUTE** les dépenses en résultant sur les crédits ouverts à cet effet au budget principal 2022.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le 08/07/22

Publié ou notifié le 08/07/22

Le Président,
Christian DUPESSEY



ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français
SIEGE : 15 avenue Emile zola
74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU

OBJET :

APPROBATION ET
AUTORISATION DE
SIGNATURE DE LA
CONVENTION DE
GROUPEMENT DE
COMMANDES POUR
LA LOCATION ET
LA MAINTENANCE
DES
SYSTEMES
D'IMPRESSION

Séance du 8 juillet 2022

L'an deux mil vingt-deux, le huit juillet à douze heures
quinze, le Bureau, dûment convoqué, s'est réuni à
Archamps sous la présidence de Monsieur Christian
DUPESSEY, Président,

Convocation du : 1^{er} juillet 2022

Secrétaire de séance : Vincent SCATTOLIN

Membres présents :

• Délégués titulaires :

M. Christian DUPESSEY – M. Vincent SCATTOLIN –

M. Pierre-Jean CRASTES – M. Benjamin VIBERT –

M. Sébastien JAVOGUES – M. Gabriel DOUBLET –

Mme Carole VINCENT

• Délégués représentés :

M. Régis PETIT donne pouvoir à M. Benjamin VIBERT –

Mme Nadine PERINET donne pouvoir à M. Sébastien
JAVOGUES

• Délégués excusés :

Mme Chrystelle BEURRIER – M. Marin GAILLARD –

M. Stéphane VALLI – Mme Aurélie CHARILLON –

M. Christophe ARMINJON – M. Philippe MONET –

M. Régis PETIT – Mme Nadine PERINET

APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA
CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES POUR
LA LOCATION ET LA MAINTENANCE DES SYSTEMES
D'IMPRESSION

Le marché actuel relatif à la location des moyens d'impression multifonction arrivera à terme prochainement. Son renouvellement est donc prévu afin de répondre aux besoins du Pôle Métropolitain.

Annemasse Agglo dispose d'un marché dont l'échéance est également prévue au 31 février 2023 prochain.

Afin de rechercher les meilleures conditions d'achat pour la location et la maintenance de systèmes d'impression, la Communauté Annemasse - Les Voirons Agglomération et le Pôle Métropolitain du Genevois Français souhaitent la mise en œuvre d'un groupement de

Envoyé en préfecture le 08/07/2022

Reçu en préfecture le 08/07/2022

Affiché le

ID : 074-200075372-20220708-BU2022_12-DE

commandes tel que défini par les articles L.2113-6 et L.2113-8 du Code de la commande publique.

Le groupement de commandes est ainsi libellé : « **Groupement de commandes pour la location, la maintenance de systèmes d'impression multifonction** ».

La fonction de coordonnateur du groupement est assurée par Annemasse Agglo dans les conditions prévues par la convention de groupement de commandes jointe à la présente délibération. Cette convention définit les modalités de fonctionnement du groupement.

Le Bureau, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la convention constitutive du groupement ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'acte d'adhésion à la convention.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le 08/07/22

Publié ou notifié le 08/07/22

Le Président,
Christian DUPESSEY



The seal of the Métropole Marseillaise is circular, featuring a central figure holding a torch and a scale, surrounded by the text 'Métropole Marseillaise' and 'R.F.' at the bottom.